

Informations générales sur l'entrée en République du Tchad

L'entrée sur le territoire est soumise à l'obtention d'un visa, délivré uniquement par l'ambassade du Tchad.

Ambassade de la République du Tchad
Lepsiusstrasse 114
12165 Berlin
Tél. : +49 (030) 3199162-0
Fax : +49 (030) 3199162-20
E-mail : contact@ambatchadberlin.de

Pour ce faire, il faut présenter :

- Le formulaire de demande en double exemplaire, les photocopies du formulaire étant également acceptées,
- Un passeport en cours de validité,
- 2 photos d'identité,
- Des frais d'un montant de 100,- Euros (chèque en Euros adressé à l'Ambassade de la République du Tchad ; Lepsiusstrasse 114 à 12165 Berlin) ou en espèces.
- Une lettre d'invitation d'une agence de tourisme, d'un partenaire commercial/ d'affaires, d'un Ministère, d'une Organisation (ONG, ONU ou autre) d'un parent, d'une connaissance, d'un(e) ami(e) ainsi qu'une preuve d'hébergement au Tchad.
- Enveloppe retour timbrée au frais d'une lettre recommandée portant votre adresse ou 5€ pour les demandeurs résidents en Allemagne et 10€ pour les demandeurs résidents à l'étranger pour le renvoi du passeport en recommandé.

Veuillez noter que nous n'acceptons plus les coupons-réponses internationaux.

Le traitement prend au minimum **une à deux semaines**.

Le passeport avec visa ainsi qu'une preuve de vaccination contre la **fièvre jaune** est nécessaire pour l'entrée dans le pays. Le cas échéant, les autorités peuvent également contrôler l'existence d'un billet d'avion de retour ou de moyens financiers suffisants pour quitter le pays.

COVID-19 : Veuillez-vous référer au Protocole applicable aux passagers à l'arrivée et au départ du Tchad par la voie aérienne.

En cas d'entrée en voiture, le permis de conduire, la carte grise, la carte internationale d'assurance et le permis de conduire du véhicule sont également requis. Ce permis de conduire est délivré par les autorités douanières aux points de passage de la frontière tchadienne.

Le courant électrique est de 220 volts.